

liste et a servi d'aliment à une politique toute tendue non vers l'égalité des États mais vers la prédominance d'un seul sur tous.

Équilibre instable entre tous ou hégémonie d'un seul aux dépens de tous, telle est en effet l'alternative qui se pose, dès qu'un principe moral, généralement accepté, ne régit plus la vie des États.

L'hégémonie mène sous sa forme extrême à l'Empire universel. La politique qui s'inspire de ce rêve de domination sur le monde fut, à certains moments, celle de puissances diverses. Mais qui l'a pratiquée plus et avec une préparation matérielle plus formidable que l'Allemagne? Les Empires du passé, celui de Charlemagne, celui de Charles-Quint, celui de Napoléon mêlaient des ambitions spirituelles aux rêves d'extension territoriale qu'ils réalisèrent; cette collaboration de l'esprit et de la matière fait que, malgré tout, leur œuvre n'a pas été inutile à l'humanité. Où est dans la politique mondiale de l'Allemagne contemporaine la part des aspirations spirituelles, le souci de la justice, la volonté d'élever la vie morale, intellectuelle et juridique des peuples? Cette politique repose en réalité sur la négation pratique de toute morale, partant de tout Droit international.

Écoutez plutôt les maîtres, historiens, philosophes, juristes, qui ont été les inspireurs, je dirais presque les directeurs de conscience des hommes d'État, les Treitschke, les Lasson, professeurs et maîtres de l'opinion. Qu'est-ce qu'ils enseignent à l'unisson? Qu'un État qui admettrait au dessus de lui une force supérieure, disparaîtrait par le fait même. Donc la morale, n'existe pas pour lui. Ou plutôt toute la morale se réduit à un seul principe: se défendre et développer sa propre existence par tous les moyens.

D'État à État il n'y a pas de lois. Car une loi n'étant qu'une force supérieure, l'État qui en reconnaîtrait une avouerait sa faiblesse. Mais les liens qu'un État a contractés en s'engageant par conventions avec d'autres ne l'obligent-ils pas tout au moins dans la mesure où il l'a voulu? Ils sont l'œuvre de sa volonté, disent ces mêmes publicistes; ils restent pour cette raison constamment subordonnés à sa volonté; ils n'ont de force obligatoire que dans la mesure où il continuerait à le vouloir. Aucun État ne peut ni ne doit risquer son existence pour un traité qu'il a signé, si, violant ce traité, il sauve sa situation mondiale.

Un État ne saurait non plus admettre au dessus de lui, sans disparaître par le fait même, un tribunal dont il doive accepter les décisions. Pas de juges internationaux. - Logique avec elle-même